UAAB09 - Expérience professionnelle

Présentation

Programme

Contenu

Cette unité d'activité correspond à la prise en compte d'une année d'expérience professionnelle (équivalent temps plein), sous forme d'activités rémunérées ou de stages. Il est nécessaire de disposer de justificatifs (convention de stage, contrat de travail, feuilles de paie, ...) pour faire valoir cette expérience. Ces justificatifs vous seront demandés lors de la demande de diplôme.

Si cette expérience n'est pas dans le domaine du diplôme, un stage de 3 à 6 mois dans la spécialité sera exigé.

Mis à jour le 01-09-2026

Code : UAAB09

Unité d'activité de type expérience ou stage

18 crédits

Responsabilité nationale :
EPN07 - Chimie Vivant Santé / Marion POMMET